

Suisses de France : à l'écoute!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **8 (1962)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SUISSES DE FRANCE

★
A L'ÉCOUTE !
★

BESANÇON

La Société suisse de cette ville — que dirige avec compétence et dynamisme M. Gaston Paillard depuis l'assemblée générale du 13 octobre dernier — a organisé comme chaque année trois manifestations à l'occasion des fêtes.

Le 17 décembre, la Fête de Noël réunissait autour du traditionnel sapin une soixantaine d'enfants et de nombreux parents. Après quelques morceaux d'accordéons et les récitations des petits, notre nouveau président et M. le Consul Grosjean adressèrent à l'assistance de courts messages de circonstance. Puis le Père Noël procéda à la distribution des paquets à tous les enfants, non sans avoir fait à quelques-uns d'entre eux des observations au sujet de leur conduite.

Ceux de nos membres qui désirent « passer » d'une année à l'autre en gaieté et en musique se réunissent au soir de St-Sylvestre au Cercle suisse, et ils furent nombreux cette année aussi. Le passage d'un millésime à l'autre se fit le plus gentiment du monde aux sons d'un orchestre de danse particulièrement entraînant et en compagnie de plusieurs membres du Consulat.

Le repas des vieux a eu lieu au local de la rue Lacoré le 7 janvier. Les dames de l'Ouvroir, dont l'éloge n'est plus à faire, ont reçu une quarantaine de compatriotes âgés auxquelles elles ont offert un succulent repas. Au dessert, M. Lachat, ancien président, leur adressa, avec sa verve habituelle, quelques paroles bien senties, puis notre Consul a tenu à les assurer de la sollicitude des autorités suisses et à remercier les organisatrices de cette belle ma-

nifestation de solidarité. Enfin, notre président sut amuser tout le monde en racontant une bonne histoire... de dressage d'éléphant et d'A.V.S. Nos anciens, ne voulant pas être en reste, présentèrent aussi leurs petites productions, entrecoupées de chants suisses entonnés par toute l'assistance sous l'experte direction de M. Lachat. La galette des rois fut coupée et les souverains firent leur tour d'honneur, recueillant l'hommage de leurs sujets. Chacun des invités reçut encore un colis de Nouvel An avant de regagner son domicile vers 18 heures, heureux des bons moments passés au Cercle.

La date du 2 janvier est marquée d'une pierre blanche au calendrier bisontin, car la réception du Consulat est l'une des plus brillantes manifestations de la vie sociale de cette ville. On y trouve, avec plusieurs membres de la collectivité suisse, le « tout-Besançon » intellectuel et administratif. Il serait vain de vouloir citer ici toutes les personnalités qui se rendirent ce soir-là à l'avenue Fontaine-Argent. Bornons-nous donc à relever au hasard M. Bonnau-Delamare, Préfet du Doubs, le Général Delacoux des Roseaux, Chef de la Subdivision, le Premier Président de la Cour d'Appel, le Maire et deux de ses adjoints et le Recteur de l'Université. Notre Consul, accompagné de Mme et Mlle Grosjean, surent comme chaque année créer une ambiance des plus sympathiques et faire oublier à leurs invités la neige et le verglas qui couvraient la ville.

Il serait erroné de croire que notre société est en sommeil avant et après les fêtes de fin d'année. Plusieurs lotos et matches aux cartes se sont déroulés en novembre et décembre, d'autres auront lieu de janvier à avril, ainsi que des présentations de films et clichés photographiques. Le programme comporte également un thé dansant, une sauterie organisée par le groupement des Jeunes et la soirée annuelle prévue pour le 7 avril.

DAMPIERRE-LES-BOIS

Récemment a eu lieu la réunion générale de la Société franco-suisse de Dampierre-les-Bois et Fesch-le-Châtel, à l'Hôtel Santini.

Le président Emile Voisard, ouvrit la séance à 21 heures. Après

avoir rappelé les diverses manifestations de la colonie en 1961, il annonça que pour l'année en cours, la société serait représentée au congrès de Pontarlier et de Dijon. Il y a 3 ans, la société franco-suisse de Fesch-le-Châtel avait fait adopter un vœu sur l'assurance-vieillesse et survivants qui prévoyait une réforme de cet organisme en ramenant à 60 ans la date de l'entrée en vigueur de la retraite à titre facultatif et au régime proportionnel. Ce vœu avait été adopté par les 20 sociétés suisses de Franche-Comté groupant 12.000 citoyens helvétiques.

Sur le plan de l'Union des Suisses de France, l'accueil de cette motion avait été plutôt réservé, en 1960 à Nice et en 1961 à Colmar. Mais M. Voisard espère bien que ce projet, qui intéresse 80 % des Suisses de France, sera discuté à Dijon où les représentants des sociétés suisses de France devront prendre leurs responsabilités. Si cette motion était acceptée, il serait alors possible de la présenter à la journée des Suisses à l'Étranger, en août prochain.

Une campagne de presse à ce sujet a été lancée en Suisse et a obtenu un écho très favorable. Il ne faut cependant pas trop se leurrer, car le gouvernement fédéral suisse, qui a fait appel à quelques centaines de milliers d'ouvriers étrangers, ne s'intéresse pas à cette question. La position des salariés est cependant différente.

Voici la composition du nouveau comité pour l'année 1962 : président d'honneur, M. André Bruno ; vice-président d'honneur, M. Xavier Voisard ; président, M. Emile Voisard ; vice-président, M. Pierre Bilieux ; trésorier-secrétaire, M. Louis Cramatte ; trésorier-adjoint, M. François Boschung ; secrétaire-adjoint, Mme Suzanne Aebischer ; assessseurs, MM. René Cramatte, Alphonse Aebischer, Armand Weber, Paul Girard, Adolphe Albrecht.

Après avoir remercié l'assemblée pour la confiance qu'elle accorde à ses dirigeants, le président annonça un grand bal masqué pour le 17 mars à la salle des fêtes de Fesch-le-Châtel, avec l'excellent orchestre Yvon.

Le casse-croûte traditionnel termina cette soirée tard dans la nuit au milieu d'une ambiance extraordinaire.

MARSEILLE

Une très belle manifestation a récemment eu lieu dans la Maison suisse à Marseille : la Société Suisse de Bienfaisance (S.S.B.) a célébré ses 90 ans. L'originalité de cette commémoration a été de la faire coïncider avec le déjeuner traditionnel offert aux compatriotes âgés et isolés, peu favorisés par la fortune.

Sous la présidence d'honneur du Consul général, M. Raoul C. Thiébaud, et en présence des présidents des Sociétés suisses de Marseille, cette sympathique réunion groupait, dans un esprit fraternel, une centaine de personnes autour de deux longues tables fleuries. Une volée de jeunesse du « Groupe des Jeunes » servait avec un aimable sourire et beaucoup de dextérité, les excellents plats du repas.

M. Henri Reichert, président de la S.S.B. depuis dix ans déjà, évoqua les origines de celle-ci qui remontent au temps, où le pasteur M. J. Guyer exerçait son ministère au sein de l'Eglise protestante suisse de Marseille. Il s'occupait notamment des pauvres de la S.S.B., fondée en novembre 1871 dans les locaux du presbytère. Depuis, la S.S.B., qui compte aujourd'hui environ 1.200 membres, est intervenue dans plus de 80.000 cas pour accorder des secours, parfois très substantiels, aux compatriotes dans le besoin, qu'ils résident à Marseille ou qu'ils soient de passage.

C'est grâce à de généreuses donations de quelques-uns de ses membres que la S.S.B. a pu créer le Foyer helvétique, situé dans la verdoyante banlieue de Marseille, où une vingtaine de compatriotes âgés passent des jours paisibles dans un cadre champêtre, loin des bruits et des tracasseries de la ville.

Dans ses activités charitables, la S.S.B. est aidée par l'Ouvroir des Dames suisses et par les aumôniers suisses de la colonie. La S.S.B. consacre tous ses moyens uniquement à l'œuvre qu'elle s'est assignée et qu'elle accomplit en étroit contact avec le Consulat général et les autorités suisses. Dans son rapport de gestion, elle a intercalé l'appel suivant :

« Confédérés ! Souvenez-vous de notre devise patriotique :

UN POUR TOUS
TOUS POUR UN.

N'hésitez pas à nous signaler les compatriotes dans la peine et qui ne se font pas connaître. Aide et secours leur seront apportés par la Société Suisse de Bienfaisance. »

Un grand merci aux dirigeants bénévoles et à tous ceux qui, par leur bonne volonté et leur travail efficace et désintéressé, contribuent à maintenir bien haut cette œuvre si prudemment humanitaire.

Marseille, fin janvier 1962.

M. H.

PARIS



Une belle carrière

Fils de M. et Mme Wachter-André (de Mels, de St-Gall), un des précurseur de l'hôtellerie française, anciennement directeur de l'Hôtel des Deux-Mondes, avenue de l'Opéra, puis propriétaire du Grand-Hôtel du Pavillon depuis 1900, M. Charles Wachter est né le 12 mars 1886, à Wolfgantzen (Haut-Rhin).

En 1902, il est garçon de salle au Grand-Hôtel, à Paris ; en 1903, commis de restaurant à l'hôtel Englischer Hof, à Francfort-sur-le-Main, puis, de 1904 à 1905, commis de restaurant au Club Cantabrico, à San Sebastian, sommelier au Grand-Hôtel, à Palma-de-Mallorca (îles Baléares), secrétaire de réception à l'Hôtel Disch, à Cologne.

1906 le voit secrétaire à l'Hôtel Wittelsbach, à Nuremberg, 1907, chef de réception au Grand-Hôtel Continental, à Munchen.

De 1908 à 1912 il se fixe à Paris avec ses parents, qui décident de construire un immeuble au 38 de la

rue de l'Echiquier. Plans réalisés par M. Charles Wachter lui-même, après un voyage d'études à travers l'Europe, doublant ainsi la capacité de l'Hôtel du Pavillon, comprenant actuellement 200 chambres.

Puis en 1913 il est chef de réception à l'Hôtel Folkestone, à Boulogne-sur-Mer, et c'est la guerre.

Mobilisé en Suisse (1914-1915), l'Hôtel du Pavillon est mis à la disposition des réfugiés du Nord et de l'Est, chassés de leurs foyers par la guerre. Les années passent, et c'est à nouveau la capitale française.

En 1916, secrétaire de réception à l'Hôtel Terminus ; 1917, réceptionnaire à l'Hôtel Continental, à Paris. 1918-1920, directeur d'un important hôtel à Limoges, où il gère, entre autres, avec succès, un club pour les officiers américains (le Washington-Club).

En 1920, il succéda à son père comme administrateur-directeur général du Grand-Hôtel et Restaurant du Pavillon, dont il assura, personnellement, jusqu'à ses derniers instants la gestion, le modernisant et améliorant, sans cesse, ses installations. Et c'est le 9 janvier 1962 qu'il mourut, dans sa 76^e année.

Membre-fondateur du Rotary-Club de Paris depuis 1921, M. Charles Wachter s'est passionné tour à tour pour tous les problèmes suisses de Paris : hôpital suisse, la S.H.B., etc. Toujours acquis aux idées nouvelles, M. Wachter, qui a su continuer la haute tradition de l'hôtellerie suisse, laisse un souvenir ému à tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

CERCLE SUISSE ROMAND

Le Comité du Cercle suisse romand vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous communique ci-dessous les dates des manifestations 1962 :

- 24 février : Assemblée générale ;
- 3 juin : Sortie champêtre ;
- 16 septembre : Jeûne fédéral ;
- 28 octobre : Choucroûte ;
- 15 décembre : Arbre de Noël.

Venez avec des amis. A bientôt !

A NOS LECTEURS

★ ★ ★

Depuis quelque temps, hélas, "Le Messenger suisse de France" subit de forts retards. Ceci pour trois raisons :

Premièrement, l'imprimerie, ayant adopté par suite de réorganisation un nouveau planning, demande un délai beaucoup plus grand pour la fabrication du numéro.

Deuxièmement, les P. et T. sont moins rapides que l'an dernier. Une semaine leur est nécessaire pour que chaque numéro parvienne à son destinataire.

Troisièmement, la Rédaction, pour diverses raisons d'ordre strictement personnel, — ce dont elle s'excuse vivement auprès de ses chers lecteurs — n'a pu assurer aussi régulièrement que par le passé la rédaction du "Messenger".

Dès le mois prochain, elle s'efforcera de faire le maximum afin que le journal parvienne à temps et elle espère en cela être suivie aussi bien par l'imprimerie que par les P. et T.

Merci d'ores et déjà à tous ceux qui ont renouvelé leur abonnement pour l'an 1962. Qu'ils patientent s'ils ne reçoivent pas immédiatement leur numéro car le classement du fichier est un long travail de patience, réalisé par une seule personne, à la demi-journée.

Que chacun, cependant, soit assuré qu'il n'est point oublié et que la Rédaction s'efforce dans la mesure du possible de toujours faire mieux.

N.S.

COTISATIONS

L'échelle dégressive des cotisations d'assurés exerçant une activité lucrative a été étendue jusqu'aux revenus annuels inférieurs à Fr. s. 9.000.— (limite précédente Fr. s. 7.200.—). Les nouveaux taux applicables dès le 1^{er} janvier 1962 sont les suivants :

Revenu annuel déterminant		Taux de la cotisation en %	
d'au moins francs suisses	mois inférieur à francs suisses	AVS + AI	
600	3.000	2.—	0,2
3.000	4.500	2.25	0,225
4.500	5.600	2.50	0,25
5.600	6.400	2.75	0,275
6.400	7.200	3.—	0,3
7.200	7.900	3.25	0,325
7.900	8.500	3.50	0,35
8.500	9.000	3.75	0,375

Cependant, les cotisations basées sur ces revenus sont revalorisées, et pour le calcul des rentes c'est effectivement le 4 % du revenu qui est pris en compte.

RENTES

Les rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité ont été sensiblement augmentées dès le 1^{er} juillet 1961. A titre indicatif, vous trouverez ci-après le nouveau barème de l'échelle 20, correspondant aux rentes entières accordées aux assurés ayant une durée complète de cotisations, c'est-à-dire, ayant payé des cotisations sans interruption dès le 1^{er} janvier 1948, ou depuis l'âge de 20 ans, jusqu'au moment de l'ouverture du droit à la rente de vieillesse, de veuve, d'orphelin ou d'invalidité. Si la durée de cotisations est incomplète, soit lorsque l'assuré a versé des cotisations pendant un nombre d'années inférieur à celui de sa classe d'âge, la rente est réduite dans une mesure proportionnelle.